

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt et trois à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT).

PRÉSENTS : Jean-Jacques THOMAS. Jean-Philippe PIOCELLE. Christophe DUMOTIER, Alain VASSEUR, Bruno CHAPON. Olivier MAGAIN. Pascal MORTELECQ Sylvie COURTAUT. Pascale TAITINGER. Lydie TRIBHOU. Séverine CARON. Elisabeth PLAT.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CATHELAIN, Florence ESCOTTE, Mathieu SMETRYNS.

PROCURATIONS : Isabelle CATHELAIN à Jean-Jacques THOMAS.
Florence ESCOTTE à Christophe DUMOTIER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de Séance.
2. Approbation des comptes rendus du 08 et 09 juin 2023.
3. Projet d'investissement 2024 – Demandes de subventions.
4. Réhabilitation de la voirie – Projet financier.
5. Règlement intérieur de l'ILEP.
6. Décision modificative au budget principal 2023.
7. Choix du colis des aînés.
8. Rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise – SE60.
9. Rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte Du Département de l'Oise – SMDO.
10. Courriers divers.

La séance est ouverte à 19 heures.

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le conseil municipal choisit pour secrétaire de séance madame Lydie BRACONNIER.

2. Approbation des comptes rendus du 08 et 09 juin 2023.

Après en avoir délibéré, les comptes rendus des réunions du 08 et 09 juin 2023 sont approuvés à l'unanimité.

3. Projet d'investissement 2024 – Demandes de subventions.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents dossiers d'investissement en cours pour l'année 2024.

- Installation d'un système de vidéoprotection pour un montant hors taxe de 111 579.45 euros subventionné par la communauté de communes des sablons (FAIC) dont le montant d'attribution s'élève à 89 253.56 euros.
- Aménagement de la rue du Blas Mont pour un montant hors taxe de 73 470.00 euros, subventionné par le Départementale de l'Oise dont le montant d'attribution s'élève à 22 770 euros.
- Installation et réhabilitation de la cuisine de la salle des fêtes pour un montant hors taxe de 18 736 euros, subventionné par le Départementale de l'Oise dont le montant d'attribution s'élève à 4 376 euros.

4. Réhabilitation de la voirie – Projet financier.

Afin de financer le montant des travaux de réhabilitation de la voirie, il convient d'effectuer un emprunt pour un montant de 100 000 euros, comme suit :

EXPOSE Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune envisage d'effectuer les investissements suivants :

☞ Réhabilitation de voirie
dont le montant total TTC s'élève à 113 242.00 euros

Le plan de financement retenu est le suivant :

- ressources propres	=	113 242.00 €
- subventions	=	0.00 €

Emprunts envisagés :

- à moyen terme	=	100 000.00 €
SOIT un total de	=	100 000.00 €

DECISION

Après en avoir délibéré, la Commune de Laboissière en Thelle décide de solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt aux caractéristiques suivantes :

PRET MOYEN TERME TAUX FIXE

Montant :	100 000.00 €
Durée :	3 ANS
Taux :	Fixe de 4.27%
Périodicité d'amortissement :	Trimestrielle

Frais de dossier :	200.00 €
---------------------------	-----------------

- Prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt.

- Confère toutes délégations utiles à Monsieur Jean-Jacques THOMAS, Maire

Pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

Une demande de subvention sera faite auprès de la Communauté de Commune des Sablons pour pourvoir rembourser le plus rapidement possible cet emprunt.

5. Règlement intérieur de l'ILEP.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de l'ILEP. Il précise qu'aucune modification a été faite par rapport à celui de 2022, seuls les horaires ont changés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité;

Le document reste consultable en mairie.

6. Décision modificative au budget principal 2023.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir réajuster les comptes budgétaires suivants :

Compte 635	+ 110 €
Compte 6288	- 110 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote cette décision à l'unanimité.

7. Choix du colis des aînés.

Comme chaque année, le conseil municipal offre à ses aînés un colis de fin d'année. Après avoir présenté deux compositions, le conseil municipal décide de retenir l'offre colis gourmet de la société Helfrich.

La distribution se fera le 17 et 18 décembre 2023.

8. Rapport d'activité 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise – SE60.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a dressé son rapport d'activité 2022. Conformément à l'article L.5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune du Syndicat de l'Oise.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

Le rapport d'activité 2022 reste consultable en mairie.

9. Rapport d'activité 2022 du Syndicat Mixte Du Département de l'Oise – SMDO.

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Département de l'Oise – SMDO.

Le rapport technique et financier 2022 reste consultable en mairie.

10. Courriers divers.

- a) Monsieur le Maire donne lecture des différentes associations remerciant le conseil municipal pour le versement de la subvention 2023.
- b) Monsieur le maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'une rencontre à eu lieu avec le maire d'Andeville et de Mortefonctaine en Thelle pour un éventuel regroupement de commune. Il explique qu'une commune nouvelle est une commune issue de la fusion de deux ou plusieurs communes.
Il vous est donc demandé de vous prononcer sur l'adhésion de Laboissière en Thelle à la commune nouvelle pour l'intégralité de son territoire.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse cette adhésion à l'unanimité.
- c) Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'inauguration de la voie douce entre Puisseux Le Hauberger et Bornel se fera mercredi 27 septembre 2023 à la zone industrielle de Bornel.
En ce qui concerne la voie douce entre Sainte Geneviève et Laboissière en Thelle, une date nous sera communiquée ultérieurement par la Communauté de Commune de Thelloise.
- d) Monsieur Pascal MORTELECQ, conseiller municipal informe le conseil municipal que des démarcheurs étaient sur Parfondeval malgré l'arrêté pris par la municipalité.
- e) Malgré les messages mis sur Panneau Pocket concernant les jours de passage du balayage des caniveaux, certaines voitures restent en stationnement sur la chaussée ce qui empêche un entretien convenable de la chaussée. A la demande de Madame Séverine CARON, conseillère municipale, un flyer sera adressé pour rappeler qu'il existe une application à télécharger sur votre téléphone qui vous donne toutes les informations mairie en directes.
- f) Madame Lydie TRIBHOU, conseillère municipal demande au conseil municipal la possibilité d'acheter deux chaises pour les mariages dans l'église.
- g) Monsieur Olivier MAGAIN, conseiller municipal souhaiterait que la commission des chemins se réunissent afin de faire le point avec le cadastre existant. Monsieur le Maire va déclencher une réunion interne pour vérifier sur les différents chemins existants par rapport au plan cadastral de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS

COMMUNE DE LABOISSIERE EN THELLE

Jean-Jacques THOMAS	
Jean-Philippe PIOCELLE	
Isabelle CATHELAIN	
Christophe DUMOTIER	
Sylvie COURTAUT	
Alain VASSEUR	
Lydie TRIBHOU	
Mathieu SMETRYNS	
Pascale TAITINGER	
Olivier MAGAIN	
Florence ESCOTTE	
Bruno CHAPON	
Elisabeth PLAT	
Pascal MORTELECQ	
Séverine CARON	

